Nicolas Dubé
Ligne directe : 514-392-9432
Téléc. : 514-878-1450
nicolas.dube@gowlingwlg.com

Adjointe
Tél. : 514 878-9641, poste no : 65322

Montréal, le 29 avril 2019

VIA LE SDÉ

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Régie – Demande d'autorisation du Transporteur relative à la construction d'une ligne de 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay
Dossier de la Régie : R-4052-2018
Notre dossier : L140690009

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint la demande de paiement de frais de Nalcor Energy Marketing Corporation (« **NEMC** ») dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, dont neuf (9) exemplaires vous seront également acheminés par la poste.

NEMC juge que les frais demandés sont nécessaires et raisonnables compte tenu de son niveau de participation dans le présent dossier et du caractère utile de son implication. En effet, elle est intervenue activement dans l'obtention des demandes de renseignements et dans le cadre de l'audience lors des contre-interrogatoires des témoins du Transporteur et de l'interrogatoire en chef de ses témoins. Au surplus, NEMC a présenté à la Régie une preuve écrite ainsi qu'une plaidoirie écrite détaillées.

Vous constaterez à la lecture de la demande de paiement de frais ci-jointe que le budget de participation initialement soumis par NEMC est largement dépassé, et ce, pour les raisons expliquées ci-après.

D'emblée, nous soumettons respectueusement à la Régie que le présent dossier est un dossier particulièrement complexe, tant au niveau juridique que technique. Le présent dossier a également été hautement contesté de la part des intervenants considérant la demande d'investissement très importante du Transporteur et l'impact tarifaire que représente la demande de ce dernier.

Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l. est membre de Gowling WLG, un cabinet juridique international constitué d'affiliés, chacun d'entre ces derniers constituant une entité autonome et indépendante qui fournit des services à l'échelle mondiale. Pour en savoir davantage sur notre structure, consultez gowlingwlg.com/avisjuridique

Par ailleurs, il incombe de souligner que plusieurs autres éléments ont contribué de manière significative à ce que les heures consacrées au dossier par les procureurs et analystes de NEMC dépassent le budget de participation soumis en début d'instance :

- La participation de monsieur Bill Marshall à titre d'analyste externe sur les questions entourant les critères de fiabilité du réseau de transport principal et les limites de transit dans le corridor Manic-Québec n'avait pas été incluse dans le budget de participation initialement soumis par NEMC. Bien que NEMC est d'avis que la forte expérience et le témoignage de monsieur Marshall ont été utiles pour la Régie, la participation de monsieur Marshall au présent dossier a largement contribué au dépassement du budget de participation soumis par NEMC;

- Le présent dossier a fait l'objet du dépôt par le Transporteur d'une preuve ainsi que d'une preuve complémentaire;

- La Régie a transmis au Transporteur un nombre important de demandes de renseignements (5), ce qui a nécessité un temps d'analyse accru de la part des analystes de NEMC;

- La preuve soumise par NEMC a fait l'objet d'une demande de renseignements de la part de la Régie;

- La présentation d'un moyen préliminaire visant la confidentialité de certaines informations déposées par le Transporteur a accaparé à elle seule une journée d'audience, sans compter le temps requis pour la préparation d'une telle audience.

- L'audience devait initialement durer deux (2) jours, mais au final elle a duré 4 jours. Or, chaque journée additionnelle implique plusieurs heures de préparation au-delà de ce qui avait été estimé au départ;

- Le présent dossier a nécessité la préparation et la présentation d'une preuve publique, mais également d'une preuve sous huis clos;

- Le dépôt sous pli confidentiel à la Régie de plusieurs documents autant par le Transporteur que par les autres intervenants au dossier a nécessité plusieurs déplacements à la Régie de la part de l'analyste interne de NEMC, monsieur Cormier. Ce dernier a dû traduire les documents déposés par le Transporteur afin que la représentante de NEMC et monsieur Marshall puissent en prendre connaissance, le tout sujet au respect des ententes de confidentialité dûment signées par ces derniers;

- Les demandes de renseignements des intervenants, y compris celles de NEMC, ont fait l'objet de plusieurs contestations de la part du Transporteur, à tel point que la Régie s'est retrouvée dans l'obligation de suspendre le dossier. Or, NEMC soumet à la Régie que toute suspension d'un dossier et reprise ultérieure a un impact direct sur les coûts encourus par les intervenants, dont NEMC;

- La Régie a, au final, requis du Transporteur et des intervenants que ces derniers produisent au dossier de la Régie un plan d'argumentation écrit. Or, NEMC soumet respectueusement à la Régie que la rédaction d'un plan d'argumentation écrit nécessite beaucoup plus de temps que la présentation d'une plaidoirie orale, tel qu'initialement souhaité par NEMC.

NEMC soumet respectueusement à la Régie que la plupart des enjeux qu'elle a soulevés dans le cadre de ce dossier étaient complexes, tant au niveau du droit qu'au niveau technique et que, par conséquent, l'implication de ses procureurs et de ses analystes ont été importantes et nécessaires afin de lui permettre de présenter à la Régie une preuve pertinente, complète et surtout utile à ses délibérations.

NEMC estime donc avoir apporté au débat un point de vue critique, distinct et utile sur des enjeux importants. Par conséquent, nous considérons que le nombre d'heures consacrées à ce dossier, tant par les procureurs de NEMC que par ses analystes, est raisonnable compte tenu du caractère unique et de l'importance du présent dossier.

Pour conclure, nous joignons également à cette demande les pièces justificatives au soutien des dépenses de transport et d'hébergement encourues par madame McCormack et monsieur Marshall, analyste interne pour NEMC, dans le cadre de ce dossier. Soulignons à cet égard que la provenance de deux des témoins de NEMC a également contribué à hausser les coûts encourus par NEMC dans le présent dossier.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Nicolas Dubé

Nicolas Dubé

ND

p.j.